

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	14	1	15

Date de la convocation  
**5 septembre 2025**

**Séance du 11 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le onze du mois de septembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Excusée : Myriam FANGET (pouvoir à Thierry DUPUIS).

Absent : Christophe MEURENAND.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN

**N° de l'acte : DEL.2025.09.11.01**

**OBJET : Protection des données – Convention de mise à disposition d 'un agent de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la collectivité doit se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui est une réglementation européenne visant à protéger les données personnelles des individus. Il impose des règles strictes sur la collecte, le traitement et le stockage des données personnelles, garantissant ainsi le droit à la vie privée des citoyens.

L'une des premières obligations est de désigner un délégué à la protection des données (DPO), responsable de la conformité RGPD, du conseil et de la formation des agents, ainsi que du lien avec la CNIL.

Les services communaux étant restreint, aucun agent ne dispose des qualifications nécessaires à la tenue de ce poste. Il indique que la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon propose à ses communes membres la mise à disposition gratuite d'un de ses agents pour effectuer cette mission. La clause de gratuité pourra être revue si le temps de travail de l'agent dépasse 50 % de son temps de travail global

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour la mise à disposition de son délégué à la protection des données.
- valide les termes de la convention proposée.
- Autorise le 1<sup>er</sup> adjoint à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250911-2025091101D0044-DE  
Transmission n°ASCL\_2\_2025-09-19T17-14-41.00 (MI263956535)  
Date de télétransmission : 19 septembre 2025  
Date de réception préfecture : 19 septembre 2025

